

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire, paiement avant le prononcé du divorce

Par **archibald**, le **14/08/2013** à **17:00**

Nous allons divorcer par consentement mutuel. J'aurais la garde de notre seul enfant encore mineur. Mon épouse va quitter le domicile conjugal d'un commun accord mais je vais l'aider financièrement.

Question: Les sommes versées peuvent elles être incorporées, si nous sommes d'accord, dans la prestation compensatoire que je vais lui devoir?